

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 10 décembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 04 décembre 2024, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Monsieur Xavier ABBADIE étant secrétaire de séance.

Délibération n°2024/126
En date du 10 décembre 2024

Portant sur :

Budget Annexe Restaurant Scolaire – Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement

Membres	29
Présents	25
Représentés	3
Votants	28
Exprimés	28
Pour	28
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Christelle THORÉ, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Monsieur Michaël RUIZ-OLID, Madame Valérie MASSALOUX.

Représentés : Monsieur Patrick BENAYOUN par Monsieur Patrice POT, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ par Madame Monique LE GOFF, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Claude MONTIBUS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération n°2024/31 en date du 09 avril 2024 adoptant le budget annexe du Restaurant Scolaire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- jusqu'à l'adoption du budget 2025, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux opérations d'ordre et aux restes à réaliser inscrits au budget 2024

Affectation	Libellé	Programmation BP 2024 + DM	RAR	Ouverture crédits
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2031	Frais d'études	1 477,00 €	1 477,00 €	
2051	Concessions et droits similaires	2 100,00 €		525,00 €
TOTAL CHAPITRE 20		3 577,00 €	1 477,00 €	525,00 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
215741	Installations, matériel et outillage des cantines scolaires	54 660,59 €	4 080,00 €	12 721,65 €
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	526,00 €	526,00 €	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	306,00 €		
TOTAL CHAPITRE 21		55 492,59 €	4 606,00 €	12 721,65 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS				
2313	Immobilisations en cours	0 €	/	0 €
TOTAL CHAPITRE 23		0 €	/	0 €

- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 lors de son adoption.

A AIXE SUR VIENNE, le 10 décembre 2024

René ARNAUD

Xavier ABBADIE

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Le Maire :

Mis en ligne le 20/12/2024

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 12 décembre 2024, date de sa publication.